

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2010

DECEMBRE 2011

Directeur Général, Directeur de publication**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Mamadou NIANG
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Coordonnateur de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Bineta Mbow GUISSÉ

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Hamidou BA, Abdoulaye TALL, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE
4. EMPLOI	Macoumba DIOUF & Marième FALL
5. SANTE	Nalar K. Serge MANEL & Abdou GUEYE
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aida FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE
9. AGRICULTURE	Moussa THIAM & Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Madiaw DIBO
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Ousmane DIOP
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Abou AW

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

L'accès à l'eau et à l'assainissement est reconnu par la communauté internationale comme un droit humain. Pour cette raison, le Gouvernement du Sénégal a fait de ce secteur une priorité pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Afin de renforcer les acquis et inscrire une telle priorité dans une perspective de développement, l'Etat du Sénégal a élaboré en 2005, le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM). Ce dernier reste le cadre de mise en œuvre des objectifs de réduction de la pauvreté en matière d'eau et d'assainissement.

Pour le sous secteur de l'eau, à l'horizon 2015, le PEPAM doit permettre à 100% des ménages urbains et 82% des ménages ruraux d'accéder à une eau potable.

Concernant celui de l'assainissement, les objectifs prioritaires retenus visent à faire passer le taux d'accès des ménages ruraux à un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées de 17 % en 2004 à 63 % en 2015 et celui des ménages urbains à un service d'assainissement de 56,7% en 2002 à 78 % en 2015.

Le présent chapitre est articulé au tour de trois points. Le premier point est axé sur la situation de l'eau et de l'assainissement en milieu rural, le second sur la situation de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain et le troisième sur le financement octroyé au secteur depuis 2005.

VIII.1. SITUATION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

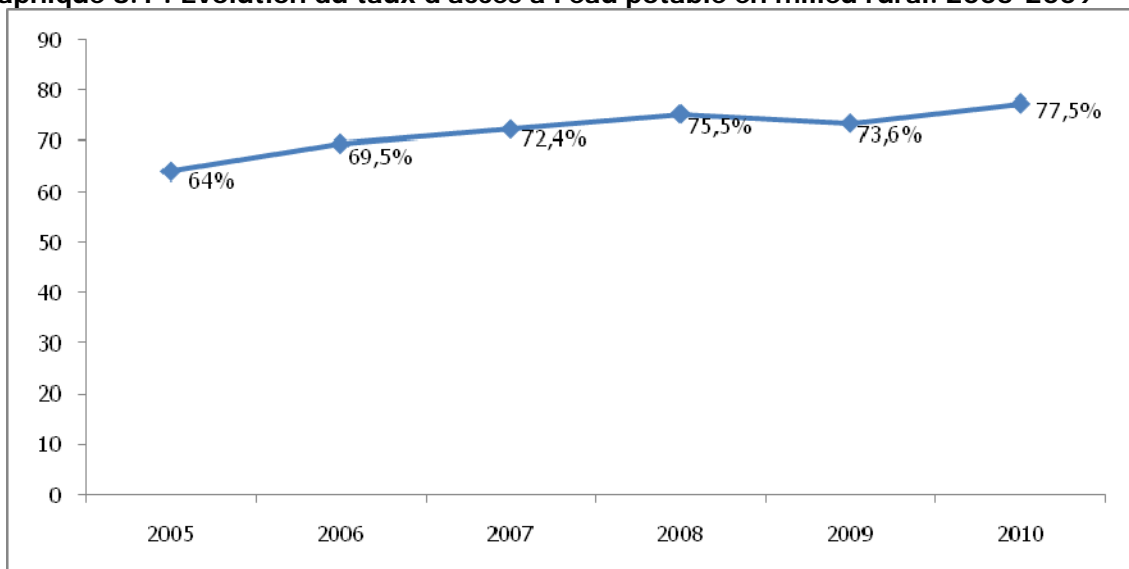
VIII.1.1. L'ACCES A L'EAU EN MILIEU RURAL

VIII.1.1.1. Evolution du taux d'accès à l'eau potable

L'accès à une eau potable pour les populations et plus particulièrement celles qui vivent dans le monde rurale a été et reste toujours un épineux problème pour l'Etat du Sénégal. Cependant, beaucoup d'efforts ont été notés grâce au PEPAM.

En effet, depuis 2005 ce taux ne cesse de s'accroître. Il est passé de 64% en 2005 à près de 70% en 2006. Cette tendance croissante s'est maintenue durant toute la période (2005-2010). Les dernières statistiques d'accès à l'eau en milieu rural présentées lors de la dernière Revue Annuelle Conjointe (RAC 2010), montrent que le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural s'établit en 2010 à 77,5% contre 73,6% en 2009, soit une augmentation relative de +3,9 points. Ce taux de 2010 fait apparaître, grâce aux efforts consentis, un léger dépassement de la cible de 2010 qui était établie à 77% dans la matrice sectorielle des indicateurs de suivi.

Graphique 8.1 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural. 2005-2009



Source : RAC, 2010 ; 2011 et RR 2010

Par rapport à la source d'eau, le taux global d'accès par adduction d'eau potable est estimé à 60,4% ; ce qui démontre une nette augmentation du taux d'accès par adduction d'eau sur la période 2005-2010 au moment où l'accès par puits protégés diminue progressivement et s'établit à 17% en fin 2010. Ces tendances traduisent une amélioration continue de la qualité et de l'échelle de l'accès à l'eau en milieu rural.

VIII.1.1.2. Analyse des disparités régionales

Au niveau régional, l'accès à l'eau et à l'assainissement s'est amélioré. Toutefois, cela cache des disparités régionale assez remarquables. En effet, la région de Kaolack présente le taux d'accès global le plus élevé avec 91,6% et celle de Kolda le plus faible avec seulement 36,8%.

Le tableau ci-dessus montre que les régions de Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Louga affichent un taux d'accès global inférieur à la moyenne nationale de 77,5%.

En ce qui concerne l'accès par adduction, le taux au niveau national se situe à 60,4% et que seule la région de Diourbel affiche un taux supérieur à 80% (86,7%) et cinq (05) régions ont des taux comprises entre 70% et 80%. Il s'agit de Thiès (75,7%), St-louis (75,1%), Kaolack (73,9%), Louga (72,4%) et Matam (70,7%). Le taux le plus faible est enregistré à Kolda et Kédougou avec respectivement (13,3) et (13,5).

En ce qui concerne l'accès par branchement domiciliaire la moyenne nationale est de 13,9%. Cet indicateur est inférieur à 30% dans toutes les régions. Les valeurs maxima relatives à ce ratio sont relevées dans les régions de Matam, Louga et Thiès avec des taux respectifs de 25,3%, 23,6% et 22,8%. Ce ratio relatif à l'accès par branchement domiciliaire a connu une évolution en ce sens qu'au moment du lancement du PEPAM en 2005 il était évalué à 10%. Cet accroissement laisse croire qu'il y a amélioration de la qualité de l'accès à l'eau potable mais aussi et surtout la pertinence de développer des programmes de branchements sociaux.

Tableau 8.1: Accès à l'eau potable par région

Région	Accès Global	Accès par AEP	Accès par branchement
Dakar			
Diourbel	87,4	86,7	17,8
Fatick	79,9	66,1	11,5
Kaolack	91,6	73,9	14,2
Kolda	36,8	13,3	1,2
Kaffrine	89,5	69,7	9,0
Kédougou	82,2	13,5	0,1
Louga	74,1	72,4	23,6
Matam	80,3	70,7	25,3
St Louis	82,9	75,1	15,0
Sédhiou	57,9	23,3	3,6
Tambacounda	63,5	35,9	2,7
Thiès	89,6%	75,7%	22,8%
Ziguinchor	86,0%	43,6%	12,5%
Pays	77,5%	60,4%	13,9%

Source : RAC, 2010 ; 2011 et RR2010

VIII.1.1.3. La Qualité de l'eau en milieu rural

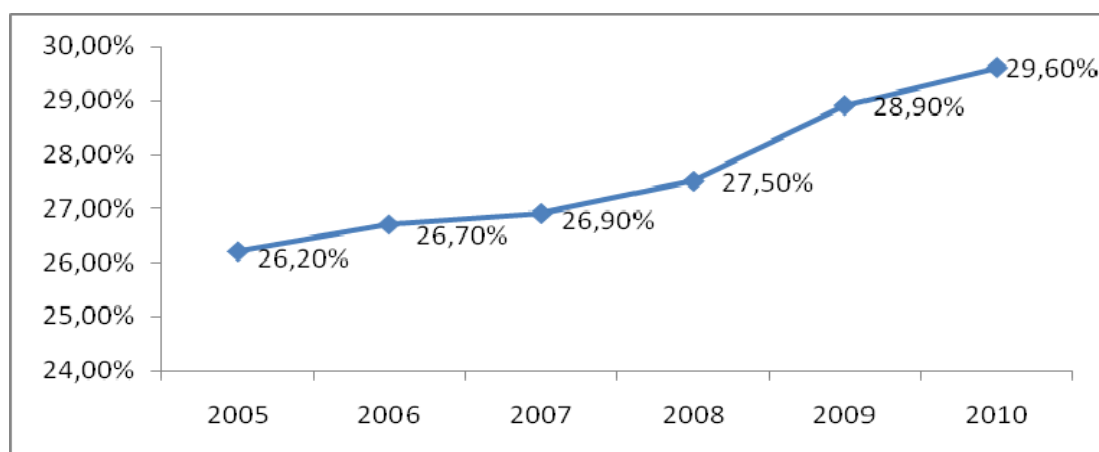
L'accès à une eau par AEP ou branchement est certes une bonne chose mais la qualité de l'eau desservie à la population reste un problème qui se pose avec acuité dans certaines régions et plus particulièrement celles du centre du pays. Ce qui d'ailleurs est bien souligné par le rapport de la revue annuelle conjointe de 2010 du PEPAM, dans ces termes « *la qualité de l'eau commençait à prendre des proportions stratégiquement importantes qui font d'elle une problématique de santé publique en se basant sur l'analyse des résultats issus des diverses études déjà disponibles* ». Les analyses menées sur les données de qualité d'eau montrent que les localités desservies par des forages situées dans la zone centre du pays (Fatick, Kaolack, Kaffrine et Diourbel) sont touchées par un excès des teneurs en fluor (supérieure à la norme OMD = 1,5 mg/l). La population touchée par le phénomène est estimée à 391.400 personnes alors que celles affichant un résidu sel supérieur à 1500 mg/l touchent globalement 282.260 personnes.

VIII.1.2. ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL

L'atteinte des cibles OMD en matière d'assainissement repose sur la réalisation de 315.000 systèmes d'assainissement individuel et l'amélioration de l'assainissement des lieux publics en milieu rural avec la construction de 3.360 édifices publics. En 2010, 5.757 ouvrages individuels (tous types de latrines améliorées confondues) ont été réalisés. Ce qui porte portes le totale des réalisations depuis 2005 à 28.892 unités.

Depuis la création du PEPAM, l'accès à l'assainissement ne cesse de s'améliorer en milieu rural. De 26,2% en 2005, le taux d'accès est passé à 29,6%, soit une augmentation de 3,4% sur une durée de cinq ans. Le taux d'accès à l'assainissement rural en 2010 est de 29,6% contre 28,9% en 2009. On constate une performance de 0,7% mais celle-ci reste faible comparativement à celle obtenue entre 2008 et 2009 qui est de 1,4% points soit le double. A ce rythme, le taux d'accès à l'assainissement rural ne dépasserait pas 40% en 2015 alors que l'objectif est de 63%, soit un risque de gap minimum de 23%, ce qui correspondrait un déficit de 195.800 ouvrages individuels.

Graphique 8.2 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement de 2005-2009



Source : RAC, 2010 ; 2011 et RR2010

VIII.2. SITUATION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN

VIII.2.1. L'ACCES DE L'EAU EN MILIEU URBAIN :

VIII.2.1.1. Evolution du taux d'accès en milieu urbain : Analyse des disparités régionales

Ce point traite les centres desservis par la SDE et il est important de souligner que pour des raisons opérationnelles, une direction régionale de la SDE peut polariser plus d'une région administrative. C'est le cas de la Direction de Kaolack qui gère les régions administratives de Kaolack et de Fatick.

Le tableau ci-dessous donne le niveau du taux d'accès par branchement privé (Taux BP) et celui par branchement fontaine (Taux BF). La combinaison de ces deux taux donne un indicateur qui est appelé taux d'accès global à l'eau potable. En milieu urbain, ce dernier est estimé en 2010 à 98,5% ; soit une progression de +1,5 points par rapport à la valeur qui a été relevée en 2009. Ce taux global est composite et sa décomposition révèle que le taux d'accès par branchement privé s'élève à 88,3% et celui d'accès par borne-fontaine est de 10,2%. Trois régions ont atteint le taux de 100%. Il s'agit de Dakar, Kaolack et Louga. Par rapport au taux BP, la lecture des ratios enregistrés relève que trois (03) directions régionales (Thiès, Tambacounda et Ziguinchor) affichent des moyennes régionales inférieures à 79% ; cible fixée pour les OMD dans les autres centres urbains.

Tableau 8.2: Accès à l'eau potable par région

Région Opérationnelle	Taux BP	Taux BF
Dakar	99,60%	6,50%
Diourbel	87,70%	7,60%
Kaolack	83,60%	18,70%
Louga	88,10%	33,70%
St Louis	79,60%	12,10%
Tambacounda	58,40%	7,20%
Thiès	75,90%	15,30%
Ziguinchor	50,50%	1,60%
Total	88,30%	10,20%

Source : RAC, 2010 ; 2011 et RR2010

VIII.2.1.2. La Qualité de l'eau dans les périmètres de la SDE

De manière générale, le service d'eau potable dans les centres gérés par la SDE se comporte bien et des efforts importants ont été enregistrés en termes de satisfaction de la demande avec des progressions très satisfaisantes notées sur les courbes de production et de rendement de réseau. Toutefois des besoins de renforcement du stockage ont été notés dans certaines zones.

La production cumulée enregistrée en 2010 a atteint 146,9 millions de m³ contre 141,6 en 2009, soit une progression nette de +5,3%. Le plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau initié par la SDE se poursuit et s'améliore avec un suivi hebdomadaire auprès d'un échantillon de 100 clients témoins résidant à Dakar. Des efforts sont faits en termes d'amélioration de la qualité du service et le plan d'actions initié à ce sujet par la SDE a permis d'obtenir un taux de 86% de satisfaction de la clientèle dont l'effectif total a atteint 519.756 à fin décembre 2010, soit une progression de +3,53% comparé à 2009.

Il faut également souligner qu'en termes de respect des cibles pour les indicateurs contractuels en matière de qualité microbiologique, un taux de conformité de 98,6% est enregistré en 2010 alors que le contrat exige 96%. Ce qui démontre des performances à ce niveau. Il en est de même pour le taux de conformité physico-chimique qui se situe en décembre 2009 à 99,9% contre un taux contractuel de 95%.

Toutefois, des difficultés subsistent encore et plus particulièrement dans la banlieue dakaroise en raison de la teneur en fer légèrement élevée au niveau des forages de Thiaroye qui confère une couleur rougeâtre à l'eau. La dilution opérée après la mise en service de KMS2 en 2008 a permis d'atténuer cette contrainte mais la solution finale devra résider dans la mise en place de la station de déferrisation dont les études sont en cours.

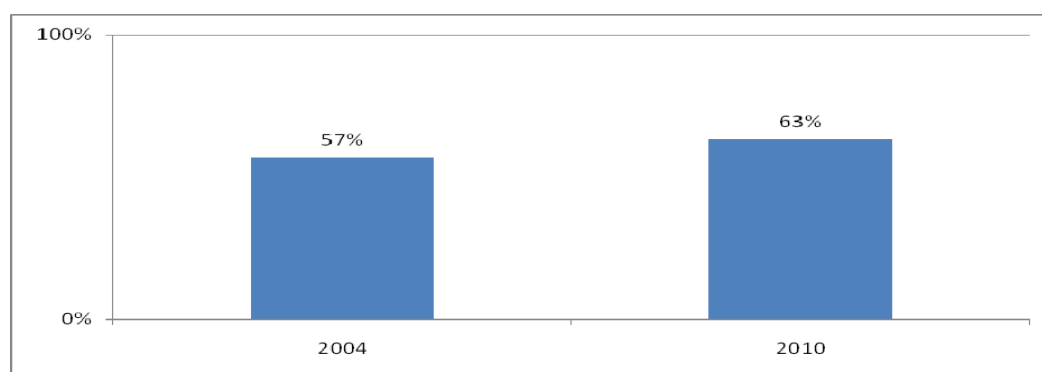
Par ailleurs des avancées ont été enregistrées en matière d'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau. En effet, une station expérimentale de défluorisation par système de nano filtration d'une capacité de 720 m³/j a été réalisée au niveau du centre de Thiadiaye dans la région de Thiès.

VIII.2.2. ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN

VIII.2.2.1. Evolution de l'excès assainissement urbain

En comparant le taux d'accès à l'assainissement avant le PEPAM à celui obtenu après cinq ans de mise en œuvre du programme on voit que l'accès à l'assainissement s'est amélioré sur la période allant de 2004 à 2010. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est passé de 56,7% en 2004 à 63,1% en 2010. Cet accroissement donne une progression qui est inférieure à l'objectif moyen OMD (68,3%), soit un écart négatif de 5,2 points. Ce taux est certes en deçà des attentes, mais pourrait être amélioré par la prise en compte des réalisations d'ouvrages individuels dans les nouveaux lotissements et habitations individuelles qui ne sont pas encore comptabilisées.

Graphique 8.3 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement urbain entre 2004-2010



Source : RAC, 2010 ; 2011 et RR2010

VIII.2.2.2. Le Traitement et la Dépollution des eaux usées

L'assainissement et plus particulièrement en milieu urbain fait appel au traitement et à la dépollution des eaux usées. Avant la mise en œuvre du PEPAM, le taux de traitement des eaux était à 19%. Il a quitté ce niveau pour s'établir à 39,2%. Quant à celui de dépollution des eaux usées, il est passé de 13% en 2004 à 23,4% en 2010. Le taux de traitement des eaux usées a connu un progrès remarquable sur la période. Toutefois, il est cependant en dessous de l'objectif intermédiaire de 2010 avec un écart négatif de 2,7 points. Concernant le taux de dépollution des eaux usées il est heureux de constater que l'objectif intermédiaire de 2010 est atteint.

VIII.2.3. LE FINANCEMENT DU SECTEUR

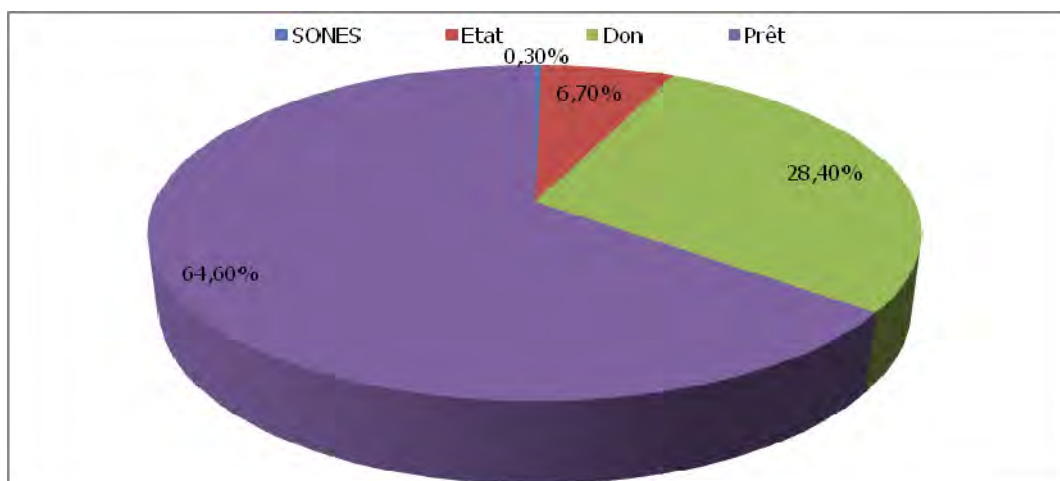
VIII.2.3.1. Le portefeuille

Le portefeuille des projets dont nous faisons allusion ici, prend en compte tous les projets qui ne sont pas toujours terminés y compris ceux antérieurs au lancement du PEPAM en janvier 2005. Le portefeuille global des opérations en cours dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire national, porte sur 61 projets dont 51 portés par l'Etat et ses démembrements et 10 par des ONG.

Les opérations dont les financements ont été mobilisés dans le cadre du PEPAM constituent un portefeuille évalué à 352 milliards FCFA mobilisé sur la période 2005-

2009 ; ce qui donne une moyenne globale de 70,4 milliards FCFA par an alors que la moyenne théorique attendue est de 61,7 milliards FCFA sur la base des 617 milliards FCFA qui constitue le coût total du programme sur 10 ans. Il apparaît que ce portefeuille est constitué en majorité de Prêts à hauteur de 64,6%, des Dons qui occupent les 28,4%, des ressources mobilisées par l'Etat qui représentent 6,7% des financements globaux et 0,3% la SONES.

Graphique 8.4 : Répartition du cout du portefeuille



Source : RAC, 2010 ; 2011 et RR2010

VIII.2.3.2. Le financement par sous- secteur

Au regard du tableau ci-dessous, on relève à mi-parcours de l'échéance des OMD que le niveau global de mobilisation des financements du PEPAM s'élève à 57%. Cette présentation globale cache des différences de performances entre les différents sous-secteurs. En effet, l'hydraulique rurale se détache nettement des autres avec

83% au moment où l'assainissement urbain et l'assainissement rural se retrouvent avec respectivement des taux de 59% et 41%. Le sous-secteur de l'hydraulique urbaine reste encore un peu loin derrière. Il ressort également qu'en valeur relative le milieu rural affiche un niveau élevé avec une mobilisation des ressources prévues à hauteur de 68% contre 49% pour le milieu urbain. Toutefois, en valeur absolue c'est le milieu urbain qui a plus mobilisé, 176,4 milliards FCFA contre 175,5 milliards FCFA pour le milieu rural.

Tableau 8.3: Le financement selon le sous-secteur (FCFA)

Milieu	Sous-secteur	Prévus (milliards)	Réalisé (milliards)	Taux
Rural	Hydraulique	165, 716	137, 652	83%
	Assainissement	91, 580	37, 853	41%
Sous-total Rural		257, 296	175, 505	68%
Urbain	Hydraulique	139, 426	46, 600	33%
	Assainissement	220, 600	129, 770	59%
Sous-total Urbain		360, 026	176, 370	49%
Total Général		617322	351875	57%

Source : RAC, 2010 ; 2011 et RR2010

CONCLUSION

Le secteur de l'eau et de l'assainissement occupe une place non négligeable pour la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD.

En milieu rural comme dans la zone urbaine, on constate que les indicateurs de l'eau et de l'assainissement suivent une tendance croissante vers l'atteinte des OMD, alors que le rythme du taux d'accès à l'assainissement rural ne garantit pas l'atteinte de son objectif (63%) en 2015.